



Assemblée générale

Distr. générale
21 février 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 136 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies ([A/73/384](#)). Il était également saisi du deuxième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la question ([A/73/160](#)). Aux fins de cet examen, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 15 février 2019. Il a également eu un échange de vues avec le Comité des opérations d'audit.

II. Considérations générales et contexte

2. Le Comité consultatif rappelle que l'application de la stratégie Informatique et communications, approuvée par l'Assemblée générale à la section II de sa résolution [69/262](#), repose sur les 20 projets stratégiques présentés à l'annexe I du premier rapport d'étape du Secrétaire général sur la question ([A/70/364](#)). Le dernier rapport du Secrétaire général est le quatrième rapport d'étape annuel sur l'application de cette stratégie quinquennale ([A/73/384](#)). Le Comité consultatif rappelle également qu'en application de la résolution [70/238 B](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souscrit aux recommandations qu'il avait formulées, le Comité des commissaires aux comptes effectue chaque année un audit de l'application de la stratégie Informatique et communications et fait rapport sur le sujet. Dans son dernier rapport, le Comité rend compte de son deuxième audit annuel ([A/73/160](#)). On y trouve aussi un résumé du calendrier d'application de la stratégie.



III. Deuxième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur l'application de la stratégie Informatique et communications

3. Le Comité des commissaires aux comptes indique avoir établi son rapport (A/73/160) sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications en 2017 sur la base de l'audit conduit du 5 au 29 mars 2018. Il constate que l'application de la stratégie souffre de lacunes et de retards dans plusieurs domaines, dont la communication d'informations, la gouvernance et la responsabilité, l'exécution de projets stratégiques, la formulation et le respect des politiques en matière d'informatique et de communications, la gestion de la performance et les ressources humaines, la prise en main d'Umoja, la sécurité de l'information, la gestion des applications, la rationalisation et le regroupement des sites Web, l'approvisionnement groupé au niveau mondial, le décloisonnement et les services de visioconférence. Il note également que la portée et le calendrier de nombreux projets ont été modifiés, avec des reports pouvant aller de 9 à 42 mois par rapport au plan stratégique initial. Le Comité consultatif passe en revue les constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans les paragraphes pertinents de la section IV ci-après. **Il félicite le Comité des commissaires aux comptes pour la clarté et la qualité de son rapport, qui contient une analyse et des avis précieux concernant les domaines où des progrès sont accomplis et ceux où des changements et des améliorations sont encore nécessaires.**

4. Le Comité des commissaires aux comptes fait le point sur l'état de l'application de ses recommandations (A/73/160, par. 5 et annexe I) au 31 décembre 2016 et note que, sur les 35 recommandations en suspens, 8 (23 %) ont été intégralement appliquées, 25 (71 %) sont en cours d'application, 1 (3 %) n'a pas été appliquée et 1 (3 %) est devenue caduque. Il souligne que si le taux d'application des recommandations a augmenté au cours de l'année écoulée, 74 % d'entre elles n'ont toujours pas été appliquées ou sont en cours d'application et exhorte l'Administration à prendre sans tarder des mesures pour donner suite à ses recommandations, afin de remédier rapidement aux insuffisances constatées. Dans son rapport, le Comité formule six nouvelles grandes recommandations ayant trait à la gouvernance, à la gestion de la performance, aux lacunes en matière de politiques, à Umoja, à l'approvisionnement groupé au niveau mondial et aux laboratoires d'innovation technologiques. **Le Comité consultatif s'inquiète de la lenteur avec laquelle sont appliquées les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et demande instamment que le Secrétariat donne suite dans les meilleurs délais à l'ensemble des recommandations non encore appliquées.**

IV. Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications

5. Dans son quatrième rapport d'étape annuel, le Secrétaire général dresse un bilan des quatre premières années de mise en œuvre de la stratégie (A/73/384, par. 8 à 14). Il indique que des progrès ont été faits dans les domaines suivants : infrastructure et architecture informatiques ; activités opérationnelles et prestation de services informatiques ; appui au déploiement du progiciel de gestion intégré, Umoja ; sécurité des autres progiciels ; réduction du nombre d'anciennes applications ; réseau institutionnel mondial ; déploiement de solutions propres à faciliter les activités de fond de l'Organisation et de systèmes essentiels à l'appui des opérations de maintien

de la paix. **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les progrès accomplis dans l'application de la stratégie Informatique et communications.**

A. Observations et recommandations générales

6. Le Comité consultatif note que le prochain rapport d'étape du Secrétaire général marquera la fin de la période quinquennale d'application de la stratégie. À l'annexe II du quatrième rapport d'étape figurent des précisions sur l'exécution des projets relevant de la stratégie, notamment sur leur état d'avancement et les modifications apportées à leur calendrier, ainsi que, pour les projets en cours, de brèves indications sur leur date de début, leur date de fin estimée, leur taux de réalisation (en pourcentage) et les principales étapes prévues. Le Comité consultatif note que sur les 8 projets en cours en 2018 visés à l'annexe II.C dudit rapport, un a été exécuté, quatre présentent un taux de réalisation de 70 % ou plus, un autre a un taux de réalisation de 58 % (voir par. 32), un autre encore a un taux de réalisation de 46 % (voir par. 34) et un dernier en est à 25 % de sa deuxième phase, la première phase ayant été pleinement menée à bien. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a reçu des informations sur les coûts d'exécution de ces huit projets (voir annexe du présent rapport).

7. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport d'étape, un bilan actualisé et détaillé de l'état d'avancement de chacun des 20 projets relevant de la stratégie Informatique et communications, y compris des renseignements sur les grandes étapes prévues, les activités menées à bien, les dépenses engagées et les avantages obtenus ainsi que des précisions sur toutes les questions qui resteraient en suspens. Il recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire le point des progrès accomplis par toutes les entités du Secrétariat pour se conformer aux dispositions énoncées dans la circulaire du Secrétaire général relative à l'organisation du Bureau de l'informatique et des communications (ST/SGB/2016/11) ainsi que des enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie (voir par. 13 et 19). Les activités de l'Organisation, sous tous leurs aspects, étant de plus en plus tributaires de l'architecture informatique mise en place, le Comité consultatif souligne l'importance de la pleine application de la stratégie Informatique et communications.**

8. Au cours des quatre années écoulées depuis le lancement de la stratégie, le Comité consultatif a souvent fait observer le manque de progrès accomplis dans le décloisonnement de l'environnement informatique, qui figurait parmi les principaux objectifs de cette initiative (voir A/72/7/Add.51, par. 26). Le Comité ayant demandé des précisions à ce sujet, il lui a été indiqué que les principaux problèmes touchant l'environnement informatique et nuisant à la capacité de l'Organisation de mettre en œuvre ses mandats, de dispenser un appui efficace et de faire face aux menaces croissantes pesant sur la cybersécurité demeuraient la fragmentation et une approche fortement décentralisée des services informatiques, qui étaient source, dans l'ensemble de l'Organisation, d'un manque d'interopérabilité, de simplicité et de résilience aboutissant à des pertes d'efficacité et à une hausse des coûts. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera figurer, dans son prochain rapport, des informations détaillées sur les problèmes que pose la fragmentation pour tous les aspects de l'environnement informatique, entre autres la sécurité de l'information, les centres de données et la gestion des applications, ainsi que sur les difficultés rencontrées dans les tentatives de décloisonnement et sur les enseignements qui en ont été tirés.**

9. Le Comité consultatif a aussi souvent souligné qu'il fallait dresser un état précis de la situation avant et après la mise en œuvre des grandes initiatives de transformation et de réforme afin de pouvoir évaluer les incidences des mesures prises¹. Tout en rappelant qu'au début de l'application de la stratégie Informatique et communications, peu d'informations étaient disponibles sur chacun des différents services informatiques, il est d'avis qu'un tel état des lieux devra être établi en fin de parcours, notamment pour servir de cadre de référence aux initiatives futures. **Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à un recensement complet pour déterminer le niveau de référence des capacités et des dépenses informatiques de chacune des entités du Secrétariat à la fin de la période quinquennale d'application de la stratégie Informatique et communications, soit au 31 décembre 2019, en mettant en évidence : a) toutes les dépenses informatiques, par catégorie ; b) les ressources en personnel, y compris les postes, les emplois de temporaire, les contrats de vacataires et les consultants ; c) les ressources liées aux autres objets de dépense ; et d) un inventaire de l'ensemble des actifs informatiques (corporels et non corporels). Des informations devraient également être recueillies sur la prestation de services informatiques, la mise au point d'applications et leur maintenance et les projets et initiatives informatiques en cours et prévus (A/72/7/Add.49, par. 37).** Le Comité consultatif rappelle en outre que, dans sa résolution 72/262 C, l'Assemblée générale a aussi souscrit à sa recommandation selon laquelle, compte tenu de l'ampleur des ressources consacrées chaque année aux technologies de l'information et des communications, le Secrétaire général devrait être prié d'inclure, dans le projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget de chaque entité du Secrétariat, des informations sur les dépenses réalisées dans ce domaine (voir plus haut et A/72/7/Add.51, par. 37 et 38).

Réforme de la gestion

10. Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de sa réforme de la gestion (A/72/492/Add.2, par. 248 à 274), le Secrétaire général a proposé : a) de réorganiser le Bureau de l'informatique et des communications en fusionnant la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions (devenu depuis le Département de l'appui opérationnel) et le Bureau de l'informatique et des communications du Département de la gestion (devenu depuis le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) pour en faire une nouvelle entité distincte relevant de l'autorité de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel ; b) de transférer les fonctions d'appui informatique aux opérations à New York du Bureau à la future Division de l'administration du Département de l'appui opérationnel. Dans son rapport parallèle (A/72/7/Add.49, par. 35 à 37), le Comité consultatif s'est félicité de la fusion qu'il était proposé d'opérer entre le Bureau de l'informatique et des communications et la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions, notant que cette approche était pleinement conforme à la stratégie Informatique et communications. Il a recommandé de maintenir au sein du Bureau de l'informatique et des communications réorganisé les fonctions d'appui informatique au Siège et de garder à l'examen la structure de doubles liens hiérarchiques proposée pour le Bureau. Dans sa résolution 72/266 B, l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif concernant le Bureau. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lors de l'examen de cette**

¹ Par exemple, A/69/610, par. 22 et 23, A/70/7/Add.18, par. 14 et A/72/7/Add.51, par. 37.

question, un organigramme détaillé et à jour illustrant la réorganisation du Bureau, y compris la localisation des fonctions d'appui informatique au Siège.

11. Le Comité consultatif rappelle également que, dans le cadre de la réorganisation du Bureau de l'informatique et des communications, le Secrétaire général a indiqué qu'il proposait, pour le pilier Informatique et communications unifié, un modèle de prestation de services qui comprendrait trois niveaux interdépendants mais distincts, à savoir : a) un premier niveau comprenant la stratégie, la direction et l'exécution des activités au niveau mondial, depuis le Siège ; b) un deuxième niveau ayant pour fonction d'appuyer les opérations locales au moyen de solutions technologiques mondialisées depuis le Centre de services mondial, implanté à Brindisi (Italie) et Valence (Espagne) et de centres technologiques régionaux représentant et servant les intérêts et les besoins des bureaux locaux et des opérations sur le terrain par zone géographique ; c) un troisième niveau constitué par les équipes informatiques implantées dans les structures locales ([A/72/492/Add.2](#), par. 253 et 254).

12. Le Comité consultatif rappelle en outre que, dans sa résolution [72/266 B](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, pour examen à sa soixante-quinzième session, un rapport sur la mise en œuvre de la réforme de la gestion, y compris sur le fonctionnement du nouveau Bureau de l'informatique et des communications. Il est d'avis néanmoins que les grandes étapes que sont la fin de la période quinquennale d'application de la stratégie Informatique et communications et celle de la première année de fonctionnement du Bureau de l'informatique et des communications sous sa nouvelle configuration sont l'occasion : a) de faire le point sur le paysage informatique de l'ONU et sur la mesure dans laquelle les besoins de l'Organisation sont satisfaits ; b) de procéder à une analyse préliminaire du fonctionnement et de l'incidence des nouvelles structures, du modèle de prestation de services informatiques à trois niveaux et des doubles liens hiérarchiques du Bureau de l'informatique et des communications ; c) d'établir des orientations relatives aux services informatiques pour les cinq années à venir. **Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter des informations sur ces questions dans son prochain rapport d'étape.**

13. Ayant demandé des précisions à cet égard, le Comité consultatif a été informé que les responsables des différents services informatiques du Secrétariat s'étaient réunis à l'occasion d'un séminaire-retraite sur la stratégie Informatique et communications, organisé du 1^{er} au 5 octobre 2018, et avaient élaboré un plan d'exécution quinquennal dans lequel ils avaient défini les objectifs et la portée de la stratégie et les principaux programmes et projets qui en relèveraient. Il a également été informé que le prochain rapport d'étape du Secrétaire général non seulement rendrait compte de l'état d'avancement de l'application de la stratégie actuelle ([A/69/517](#)), mais présenterait des propositions concernant la période quinquennale suivante, fondées notamment sur des renseignements concernant la fusion entre la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions et le Bureau de l'informatique et des communications, intervenue dans le cadre de la réforme de la gestion, et sur une estimation des dépenses d'investissement nécessaires pour mettre à jour les systèmes informatiques vieillissants du Secrétariat, en particulier les systèmes de gestion des conférences. **Le Comité consultatif attend avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général.**

14. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général actualisera sa circulaire sur l'organisation du Bureau de l'informatique et des communications pour tenir compte des modifications apportées dans le cadre de la réforme de la gestion.**

Communication d'informations

15. Dans son deuxième rapport d'étape (A/73/160), le Comité des commissaires aux comptes rappelle que, dans sa résolution 71/272 B, l'Assemblée générale a formulé des demandes d'information précises concernant notamment : a) pour chaque projet, les objectifs fixés, les données de référence et les indicateurs de progrès ainsi que les gains qualitatifs et quantitatifs obtenus ; b) l'état détaillé des efforts menés pour améliorer la coordination entre les services informatiques de toutes les entités du Secrétariat ; c) les possibilités d'harmonisation et de mutualisation des services informatiques et des services de communication ainsi que les dépenses correspondantes, selon qu'il conviendrait, en particulier dans les bureaux hors siège. Le Comité note que les informations demandées par l'Assemblée générale ne figurent pas dans le troisième rapport d'étape du Secrétaire général (A/72/755/Rev.1). **Le Comité consultatif relève que la plupart des informations demandées par l'Assemblée générale ne figurent pas non plus dans le quatrième rapport d'étape du Secrétaire général et compte qu'elles seront présentées dans le cinquième.**

B. Observations et recommandations concernant certains aspects de la stratégie Informatique et communications

1. Gouvernance et direction des opérations

16. Le Secrétaire général indique que des progrès tangibles ont été réalisés au cours des quatre premières années d'application de la stratégie, y compris dans la mise en place d'une gouvernance solide (A/73/384, par. 71).

17. Dans son deuxième rapport annuel, le Comité des commissaires aux comptes a formulé plusieurs observations et recommandations concernant les questions de gouvernance et de direction des opérations, notamment les suivantes : a) des organes clefs du dispositif de gouvernance de l'informatique et des communications, comme le Comité exécutif de l'informatique et des communications et le Conseil de l'informatique et des communications, ne s'étaient pas réunis en 2017 ou n'avaient pas fonctionné comme ils l'auraient dû ; b) les rapports d'étape mensuels sur les projets relevant de la stratégie Informatique et communications soumis au comité de gestion des projets ne comprenaient pas d'informations sur l'évaluation des bénéfices, le calcul des coûts, la valorisation des avantages et les enseignements tirés de l'expérience, ce qui empêchait d'évaluer les enjeux à venir ; c) aucune politique relative à des questions nouvelles, comme l'externalisation des services informatiques et de communications, l'emploi de matériel par les utilisateurs finaux, le partage d'informations, les données publiques et la réutilisation et la cession ou la mise au rebut sans risque du matériel informatique hors service, n'avait été adoptée au moment de l'établissement du rapport ; d) sur les 37 entités du Secrétariat, seules trois avaient signalé avoir pleinement respecté les trois politiques concernées sur les 42 en vigueur ; e) bien que 29 paramètres de gestion de la performance aient été définis dans des domaines relatifs à la stratégie, à la gestion et aux opérations, le dispositif de gestion de la performance n'avait pas été mis en place ; f) les données sur le nombre de certifications obtenues par le personnel des services informatiques à l'échelle du Secrétariat n'étaient pas conservées (A/73/160, par. 12 à 50).

18. Ayant demandé des précisions sur les réunions effectivement tenues en 2018 par les organes du dispositif de gouvernance de l'informatique et des communications, le Comité consultatif a été informé que : a) les questions informatiques stratégiques concernant l'ensemble du Secrétariat avaient été portées à l'attention des hauts fonctionnaires qui composaient le Comité de direction, qui étaient aussi les membres du Comité exécutif de l'informatique et des communications, et qu'il n'était donc pas nécessaire que ces questions soient examinées par les deux organes ; b) que le Conseil

de l'informatique et des communications s'était réuni le 29 mai et le 13 décembre 2018, mais que la nature de cet organe s'était progressivement transformée et que ses membres originaux avaient délégué certaines des questions le concernant aux responsables des services informatiques. **Le Comité consultatif est préoccupé par les lacunes qui subsistent dans la conception et l'application du dispositif de gouvernance de l'informatique et des communications.**

19. Le Comité consultatif a également été informé que l'examen de la gouvernance de l'informatique et des communications lancé au troisième trimestre de 2018 serait achevé au premier trimestre de 2019 et que les modalités de gouvernance tiendraient compte de la réforme de la gestion, du dispositif de délégation des pouvoirs et des changements structurels résultant de la fusion du Bureau de l'informatique et des communications et de la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions. **Il compte que, dans le cadre de cet alignement des modalités de gouvernance de l'informatique et des communications, le Secrétaire général prendra en considération le fait que l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/262, a insisté sur l'importance d'une gouvernance, d'une direction, d'une coordination et d'une collaboration efficaces dans l'ensemble de l'Organisation pour éviter la fragmentation des services et les doubles emplois. Il rappelle également que, dans sa résolution 72/262 C, l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité (A/72/7/Add.51, par. 13) tendant à ce que tous les départements et toutes les entités du Secrétariat se conforment pleinement à la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies et à toutes les dispositions de la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Bureau de l'informatique et des communications (ST/SGB/2016/11). Le Comité souligne qu'il importe de veiller à ce que ce Bureau examine, dans le cadre des structures de gouvernance existantes, les budgets et les projets, toutes sources de financement confondues, concernant toutes les initiatives et activités du Secrétariat dans les domaines de l'informatique et des communications, avant qu'ils ne soient présentés au Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget [ibid., par. 2.2 g)].**

20. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 71/272 B, l'Assemblée a également fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que le Secrétaire général fasse figurer, dans son prochain rapport d'étape, des renseignements actualisés et détaillés sur les progrès accomplis en ce qui concerne la coopération de toutes les entités du Secrétariat aux fins de l'application de la stratégie et sur le respect des dispositions énoncées dans la circulaire du Secrétaire général sur le Bureau de l'informatique et des communications (ST/SGB/2016/11). Il rappelle la recommandation qu'il a précédemment formulée (A/71/785, par. 9) et compte que les renseignements demandés figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général.

2. Modernisation et transformation

Appui institutionnel : Umoja

21. En réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/262 C, le rapport du Secrétaire général présente des informations sur les mesures prises pour assurer la protection et la confidentialité des données stockées dans le système Umoja, en collaboration avec l'équipe du projet Umoja (A/73/384, par. 17 à 19).

22. S'agissant de la prise en main d'Umoja, le Comité des commissaires aux comptes indique dans son deuxième rapport annuel qu'il a été informé que l'intégration du personnel d'Umoja devra intervenir selon la stratégie dite de « lift

and shift » (stratégie de migration d'une application ou d'une opération d'un environnement à un autre, sans refonte de ladite application ou opération) une fois le projet terminé et qu'elle ne peut être accélérée sans risque de compromettre le développement et le déploiement d'Umoja Extension 2. En outre, une partie de l'actuelle équipe d'Umoja sera intégrée dans les autres domaines d'activité (A/73/160, par. 51 à 56). Il ressort de l'annexe II du quatrième rapport d'étape du Secrétaire général que le projet de prise en main d'Umoja inscrit dans la stratégie Informatique et communications a un taux de réalisation de 74 % et doit être achevé d'ici au 31 décembre 2019. **Le Comité consultatif souligne la nécessité de veiller à ce que les activités de prise en main d'Umoja soient menées à bien dans les délais, afin d'éviter tout décalage entre l'achèvement du projet Umoja d'ici à décembre 2019 (résolution 73/279 de l'Assemblée générale, sect. XVII, par. 20) et l'intégration de l'équipe du projet. Il compte qu'un plan pour la pleine intégration de l'équipe du projet Umoja au sein du Bureau de l'informatique et des communications et d'autres entités du Secrétariat figurera dans le prochain rapport d'étape du Secrétaire général sur Umoja. Il compte également que le Secrétaire général communiquera de plus amples informations à l'Assemblée lorsque celle-ci examinera la question.**

23. Le Comité consultatif rappelle qu'à la section XVII de sa résolution 73/279, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à exécuter le projet dans le respect du budget et du calendrier approuvés et de lui rendre compte en détail de l'achèvement de la mise en exploitation d'Umoja au plus tard à sa soixante-quatorzième session. Elle l'a également prié d'achever la mise en service du progiciel en décembre 2019 au plus tard et d'exposer de façon détaillée dans son prochain rapport d'étape la manière dont l'équipe Umoja sera intégrée aux services du Secrétariat, y compris les mesures visant à garantir que le projet Umoja repose sur un modèle de fonctionnement viable (ibid., par. 9, 16 et 20).

Pôles applications

24. Le Secrétaire général, dans son quatrième rapport d'étape, indique que les pôles applications continuent de coordonner et de diriger, au niveau mondial, les activités de développement et d'appui concernant les anciennes applications, dont le nombre a ainsi pu être ramené de 2 340 en juillet 2014 à 1 140 en juillet 2018 comme suite à l'intégration de leurs fonctionnalités à celles d'autres applications et à des plateformes standard telles que iNeed, Umoja, Inspira, Unite Docs, Unite Connections et des services standard de systèmes destinés aux missions ainsi qu'à la mise hors service et à l'abandon des systèmes obsolètes (A/73/384, par. 20 à 21). Le Comité consultatif rappelle que, dans son deuxième rapport d'étape (A/71/400, par. 23), le Secrétaire général a indiqué que l'objectif était de réduire encore le nombre d'applications existantes pour le ramener à 1 000 d'ici à la fin de 2020 et que, dans son rapport précédent, la Comité a indiqué qu'il avait été informé que le Secrétariat prévoyait de ramener le nombre total d'anciens systèmes à 300 (A/72/7/Add.51, par. 27). Le Comité des commissaires aux comptes a constaté des doublons dans les applications à fonctionnalité unique et qu'il devrait être possible de passer sous la barre des 1 000 applications d'ici à 2020 en réduisant ces doublons (A/73/160, par. 100). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera à affiner son analyse des applications existantes et présentera dans son prochain rapport une estimation actualisée du nombre cible d'anciennes applications à maintenir ainsi qu'un calendrier pour atteindre cet objectif, en tenant compte de ses observations et recommandations pertinentes. Il réaffirme qu'une stratégie de gestion des applications devrait s'appuyer sur des orientations et des directives claires relatives à la gestion des applications à l'échelle du Secrétariat, qui précise notamment les fonctionnalités et les**

domaines devant être gérés de manière centralisée par les pôles applications et ceux pouvant être gérés au niveau local (A/72/7/Add.51, par. 28).

Sécurité informatique

25. Le Secrétaire général, dans son quatrième rapport d'étape, indique que les menaces sur la sécurité informatique s'intensifient et que ces menaces et attaques continuent de gagner en ampleur et en complexité. Il indique également qu'il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies systématise et harmonise la sécurité informatique à l'échelle du Secrétariat et qu'elle doit prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent pour assurer la cybersécurité. Il ajoute que des ressources supplémentaires pourront être demandées à l'Assemblée générale selon qu'il conviendra (A/73/384, par. 24 à 32).

26. En ce qui concerne la sécurité informatique, le Comité des commissaires aux comptes reconnaît l'amélioration de la visibilité des ressources informatiques, mais estime que dans d'autres domaines clefs comme la mise en place d'un suivi centralisé des incidents, la compartimentation des réseaux, la promulgation et l'application effective des politiques de sécurité et la classification des ressources informatiques, les progrès ont été lents en 2017 et qu'en matière de sécurité informatique, les ressources et le paysage restent fragmentés, trois ans après l'adoption de la stratégie Informatique et communications. En ce qui concerne le plan d'action en 10 points, dont il a été indiqué dans le troisième rapport d'étape du Secrétaire général qu'il était achevé, le Comité des commissaires aux comptes a constaté qu'en mars 2018, certaines des 10 initiatives comme la détection des intrusions, la promulgation des projets de politiques et la classification des informations étaient toujours en cours. Il a noté en outre qu'en mars 2018, 223 serveurs fonctionnaient avec des technologies obsolètes ou non compatibles dans l'ensemble du Secrétariat et que des retards étaient intervenus dans l'achèvement du projet de reprise après un sinistre visant à garantir la continuité des systèmes informatiques essentiels en situation d'urgence (A/73/160, par. 58 à 92)². **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner à titre prioritaire les questions relatives à la sécurité informatique.**

27. **Le Comité consultatif demeure préoccupé par la lenteur avec laquelle l'environnement informatique de l'ONU est décloisonné, ce qui empêche de progresser dans le règlement des problèmes sous-jacents influant sur la capacité du Bureau de l'informatique et des communications de traiter de manière exhaustive les questions de sécurité informatique (voir par. 7 ci-dessus) et exacerbe la vulnérabilité de l'Organisation face aux cybermenaces. Il réaffirme ses observations et recommandations concernant la nécessité d'établir au Secrétariat un dispositif de contrôle centralisé placé sous l'autorité du Directeur général de l'informatique et des communications ; de veiller à ce que les dispositions de la résolution 69/262 et celles de la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Bureau de l'informatique et des communications (ST/SGB/2016/11) soient intégralement appliquées ; d'instituer des mécanismes de délégation de pouvoir et des dispositifs d'application du principe de responsabilité pour tous les aspects de la gestion de la sécurité informatique et de les faire appliquer, y compris en prévoyant des mesures de résultats dans les contrats de mission des hauts fonctionnaires qui aideraient à évaluer la performance de ceux-ci au regard de ces activités essentielles (A/72/7/Add.51, par. 21).**

² Transfert d'une application ou d'un système de technologies de l'information et de la communication de son centre de données primaire vers un centre de données secondaire.

Pôles informatiques

28. Dans son quatrième rapport d'étape, le Secrétaire général indique que le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions ont défini une stratégie d'informatique en nuage au début de 2018, en retenant un modèle hybride de services hébergés sur place (nuage privé) et par un tiers (nuage public). Il signale en outre que : a) deux prestataires extérieurs ont été retenus ; b) le déploiement se fera en plusieurs étapes, en assurant les contrôles nécessaires et en veillant à la gestion des risques ; et c) un projet pilote doit être mis en œuvre d'ici à la fin de 2019, visant notamment la migration de plus de 40 applications et de la capacité du centre informatique auxiliaire vers le nuage ([A/73/384](#), par. 33 à 37). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions avaient procédé à une étude de validation de la technologie d'informatique en nuage dans le contexte du Secrétariat, qui avait permis de valider plusieurs approches et cadres proposés pour la stratégie de l'Organisation en matière d'informatique en nuage, notamment le dispositif de gouvernance ; l'architecture et les principes de référence ; le cadre d'évaluation des risques et de la sécurité ; la gestion des identités et des accès ; la connectivité du nuage ; la gestion des applications et des données en nuage sur les plateformes standard ; le cadre de migration des applications et l'optimisation des coûts. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira de plus amples informations dans son prochain rapport sur le plan de mise en œuvre prévu de la stratégie de l'ONU en matière d'informatique en nuage, notamment sur ses buts et objectifs spécifiques, sur le calendrier d'exécution et sur les coûts et avantages attendus, tant quantitatifs que qualitatifs. Il réaffirme la nécessité de garantir la protection et la confidentialité des données de l'Organisation et compte que le Secrétaire général communiquera des informations supplémentaires à ce sujet dans son prochain rapport d'étape ([A/72/7/Add.51](#), par. 32).**

Centres technologiques régionaux

29. Dans son quatrième rapport d'étape, le Secrétaire général indique que les quatre centres technologiques régionaux créés en 2015³ ([A/69/517](#), par. 30) veillent à ce que les exigences en matière de gouvernance, de normes, de politiques et procédures et de sécurité informatique et d'infrastructure soient satisfaites dans chaque région et que l'expérience des utilisateurs soit homogène d'une région à l'autre. Il signale en outre que le Département de l'appui aux missions a publié son cadre technologique pour les opérations de terrain, qui fixe le cap du développement des technologies de l'information et de la communication à l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour les cinq prochaines années (2018-2023) et met les activités informatiques menées au titre des opérations sur le terrain en pleine conformité avec la stratégie informatique et communications. Les centres technologiques régionaux complètent ce cadre du Département de l'appui aux missions ([A/73/384](#), par. 41 et 47).

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le principal problème auquel se heurtaient les centres technologiques régionaux tenait à la fragmentation des technologies de l'information et des communications au niveau local, étant donné que le Secrétariat et les autres entités des Nations Unies avaient leur propre réseau téléphonique et local et leurs propres salles de serveurs locales (voir par. 7 ci-dessus). Il a aussi été informé que les centres technologiques régionaux

³ À l'Office des Nations Unies à Nairobi pour l'Afrique ; au Siège des Nations Unies à New York pour les Amériques ; à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour l'Asie ; et à l'Office des Nations Unies à Genève pour l'Europe.

pourraient mieux s'acquitter de leur rôle s'ils fournissaient des services d'informatique et de communications locaux à toutes les entités situées dans les grands complexes des Nations Unies, conformément aux politiques et procédures techniques promulguées au niveau mondial. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de rendre compte des difficultés rencontrées par les centres technologiques régionaux et des obstacles entravant leur efficacité, ainsi que des possibilités de renforcer leur rôle et d'optimiser l'utilisation de l'infrastructure informatique. Il recommande en outre à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir des informations détaillées sur les modalités de mise en œuvre du cadre technologique pour les opérations de terrain pour la période 2018-2023, notamment sur la manière dont ce cadre permettra de consolider les capacités informatiques et télématiques et sur la façon dont il s'alignera sur une stratégie des Nations Unies dans ce domaine (par. 28 ci-dessus).**

Services techniques et systèmes de conférence

31. Dans son quatrième rapport d'étape, le Secrétaire général fournit des informations sur des solutions améliorées pour les services techniques et les systèmes de conférence (A/73/384, par. 48 à 50). Il y indique que le vieillissement du matériel de visioconférence pose de graves problèmes dans la mesure où ces systèmes essentiels sont exposés à des pannes récurrentes et qu'une étude de l'infrastructure de visioconférence du Secrétariat réalisée en 2017 a montré que des investissements sont nécessaires pour moderniser le matériel vieillissant. Il souligne en outre que les ressources nécessaires pourraient être proposées dans le cadre du budget approprié. Dans son deuxième rapport annuel, le Comité des commissaires aux comptes indique que, d'après un examen de l'inventaire du matériel de visioconférence disponible dans plusieurs lieux d'affectation, y compris les missions, plus de 30 % du matériel de visioconférence sont arrivés en fin de vie utile dans 10 des 11 lieux examinés. Il recommande que le Secrétariat établisse un plan de remplacement du matériel de visioconférence assorti de délais afin d'assurer la résilience des services de visioconférence (A/73/160, par. 134 à 140). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'informatique et des communications élabore actuellement un plan quinquennal qui sera présenté dans le prochain rapport d'étape annuel du Secrétaire général.

Regroupement et rationalisation des sites Web

32. On trouvera à l'annexe II du quatrième rapport d'étape du Secrétaire général une mise à jour sur l'état d'avancement du projet de regroupement et de rationalisation des sites Web. Comme indiqué, l'objectif de ce projet est d'accroître l'efficacité de la gestion et de la conception des sites Web, de renforcer la sécurité et de réaliser des économies d'échelle grâce à des modifications stratégiques du modèle actuel. Le projet, dont le taux de réalisation est de 58 %, a démarré en janvier 2014 et devrait maintenant être achevé d'ici au 31 décembre 2020. Dans son deuxième rapport annuel, le Comité des commissaires aux comptes note que la rationalisation des sites Web a peu avancé en 2017 et que le projet est à l'arrêt. Il fait valoir que, même si la date butoir est repoussée à décembre 2020, le rythme d'avancée actuel ne garantit pas le respect du calendrier. Il souligne en outre que, si la conformité avec les principes, normes et plans d'harmonisation régissant les sites Web présentés par le Directeur général de l'informatique et des communications est obligatoire depuis novembre 2017, la migration des sites Web dépend de la coopération des entités du Secrétariat (A/73/160, par. 102 à 109). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire le point dans son prochain rapport annuel sur les progrès accomplis dans la rationalisation et le**

regroupement des sites Web ainsi que sur la manière dont les principes, normes et plans d'harmonisation présentés par le Directeur général de l'informatique et des communications doivent être respectés afin que le projet puisse être mené à bien avant décembre 2020, comme indiqué dans l'annexe II du quatrième rapport annuel du Secrétaire général.

3. Innovation

33. Le quatrième rapport annuel du Secrétaire général fournit des informations sur l'utilisation des innovations technologiques à l'appui des activités de fond de l'Organisation dans le cadre de la deuxième phase de la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications, notamment : a) l'exploitation des technologies naissantes pour élaborer des outils et des solutions d'un genre nouveau ; b) l'utilisation des innovations technologiques pour relever les défis mondiaux, y compris la création de laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies avec les États Membres intéressés ; et c) les efforts visant à appuyer et à établir des partenariats technologiques ([A/73/384](#), par. 55 à 66). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations sur les nouvelles évolutions dans ce domaine dans le prochain rapport du Secrétaire général.**

4. Approvisionnement groupé au niveau mondial et gestion des actifs

34. Dans son deuxième rapport annuel, le Comité des commissaires aux comptes constate qu'en 2017, le Bureau de l'informatique et des communications n'a finalisé aucun achat groupé, alors que deux marchés devaient être attribués en 2018 et 2019. Il note en outre que le Secrétaire général a indiqué, concernant la stratégie d'approvisionnement groupé au niveau mondial, un taux de réalisation de 65 % dans son deuxième rapport d'étape, alors que ce taux n'était plus que de 46 % dans son troisième rapport d'étape, en l'absence de toute variation de la portée du projet. Il est d'avis que le retard pris dans la finalisation des contrats et l'absence d'identification de nouvelles possibilités d'approvisionnement groupé au niveau mondial en 2017 ont empêché l'Organisation de profiter de prix plus avantageux et de rabais globaux. Il recommande que l'Administration détermine et établisse, documents à l'appui, les possibilités d'approvisionnement groupé au niveau mondial et estime les économies qu'elles permettraient de réaliser ([A/73/160](#), par. 120 à 129). A l'annexe II du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif note que le projet de stratégie d'approvisionnement groupé au niveau mondial, qui a démarré le 1^{er} février 2016, devait s'achever le 14 février 2019, mais que son taux de réalisation est de 46 %. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera le point sur l'état d'avancement du projet à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera cette question.**

35. Dans son quatrième rapport d'étape, le Secrétaire général indique que : a) un contrat-cadre mondial concernant la prestation de services informatiques entièrement gérés (courrier électronique, stockage des données, gestion des réseaux satellitaires, services d'assistance connexes, etc.) est en cours de finalisation et l'adjudication devrait intervenir à la fin de 2018 ; et b) un contrat-cadre mondial concernant les services d'applications est également en cours d'établissement et trois modalités de prestation de services sont prévues : constitution d'équipes travaillant exclusivement pour l'ONU, recrutement avec avance sur honoraires et recrutement à la tâche ([A/73/384](#), par. 67 à 69). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un Groupe de la gestion des marchés avait été créé au sein de la Section de la coordination des opérations du Bureau de l'informatique et des communications pour appuyer l'administration des contrats passés par le Bureau. Il a également été informé que des contrats mondiaux avaient été établis par le Bureau de l'informatique et des communications à l'intention des bureaux de l'informatique et des

communications dans l'ensemble du Secrétariat pour : a) les services de téléphonie et de transmission de données ; b) les services d'information géospatiale ; c) les services de télécommunications pour assurer la connectivité mondiale d'applications telles qu'Umoja ; d) l'optimisation de la disponibilité, de la fiabilité et de la performance du réseau. **Le Comité consultatif réitère en outre sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter dans son prochain rapport une analyse et des comparaisons plus poussées des économies de coûts et des économies d'échelle réalisées sur le matériel et les services achetés dans le cadre de contrats-cadres mondiaux.**

V. Conclusions et recommandations

36. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au paragraphe 74 du rapport du Secrétaire général. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.**

Annexe

Coûts d'exécution de huit des projets de la stratégie informatique et communications

(En dollars des États-Unis)

<i>Nom du projet</i>	<i>Description</i>	<i>Date de début</i>	<i>Date de fin</i>	<i>Taux de réalisation (pourcentage)</i>	<i>Coût et budget du projet</i>	<i>Total des charges</i>	<i>Dépenses de personnel</i>	<i>Personnel temporaire</i>	<i>Personnel contractuel</i>	<i>Matériel</i>	<i>Logiciels</i>	<i>Voyages</i>	<i>Dépenses engagée</i>	<i>Dépenses à engager</i>
Pôle d'assistance centralisée/ regroupement	Création d'un centre d'assistance mondial, ouvert 24 heures sur 24, pour les applications (Umoja, Inspira, Unite Docs, Unite Connections, iNeed et Earthmed notamment). Regroupement des centres d'assistance de l'ensemble de l'Organisation	01/01/2015	31/12/2018	100 %	Les travaux ont été financés à l'aide des ressources redéployées par ordre de priorité disponibles au sein du Bureau de l'informatique et des communications et des fonds reçus par ce Bureau au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien d'Umoja. Dans le montant des charges entrent le temps de travail de trois fonctionnaires, trois vacataires, l'achats de distributeurs automatiques d'appels et les voyages réalisés par le directeur de programme (membre du personnel) pour appuyer l'harmonisation des pôles d'assistance.	1 012 000	644 000	43 000	83 000	226 000		16 000	1 012 000	0
					Coût du projet :									
					1 012 000 dollars									

<i>Nom du projet</i>	<i>Description</i>	<i>Date de début</i>	<i>Date de fin</i>	<i>Taux de réalisation (pourcentage)</i>	<i>Coût et budget du projet</i>	<i>Total des charges</i>	<i>Dépenses de personnel</i>	<i>Personnel temporaire</i>	<i>Personnel contractuel</i>	<i>Matériel</i>	<i>Logiciels</i>	<i>Voyages</i>	<i>Dépenses engagées</i>	<i>Dépenses à engager</i>
Centre chargé du réseau institutionnel (communications et sécurité)	Mise en place d'un centre d'opérations à l'échelle de l'Organisation, qui sera chargé de déceler à l'échelle mondiale les changements d'état des ressources informatiques (gestion des événements) et de définir la procédure à suivre pour rétablir, le plus rapidement possible, les services informatiques touchés à un niveau acceptable pour les utilisateurs (gestion des incidents)	11/05/2015	31/12/2018	100 %	Les travaux ont été financés à l'aide des ressources redéployées par ordre de priorité disponibles au sein du Bureau de l'informatique et des communications, y compris le temps de travail du membre du personnel exerçant les fonctions de chef de projet, l'accord de prestation de services du centre technologique régional pour l'Americas International Computing Centre pour les services de suivi et le chef de projet de l'UNOPS depuis août 2016. Le chef de projet a travaillé avec l'équipe du Département de l'appui aux missions et les coûts ont été inclus dans l'accord de prestation de services. La phase finale de l'initiative, qui consiste à inclure	2 822 000		66 000	2 756 000				2 801 000	21 000

<i>Nom du projet</i>	<i>Description</i>	<i>Date de début</i>	<i>Date de fin</i>	<i>Taux de réalisation (pourcentage)</i>	<i>Coût et budget du projet</i>	<i>Total des charges</i>	<i>Dépenses de personnel</i>	<i>Personnel temporaire</i>	<i>Personnel contractuel</i>	<i>Matériel</i>	<i>Logiciels</i>	<i>Voyages</i>	<i>Dépenses engagées</i>	<i>Dépenses à engager</i>
					les autres centres technologiques régionaux, fera partie intégrante de la feuille de route de la stratégie Informatique et communications pour les cinq prochaines années.									
					Coût du projet : 2 822 000 dollars									
Prise en main d'Umoja	Transfert des responsabilités assumées dans le cadre du projet Umoja au Bureau de l'informatique et des communications.	01/12/2013	30/09/2019	74 %	Les travaux ont été financés à l'aide des fonds reçus par le Bureau de l'informatique et des communications au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien d'Umoja. L'initiative tire également parti des ressources disponibles au sein du Bureau, y compris le temps de travail du membre du personnel exerçant les fonctions de chef de projet, l'équipe existante sur l'administration des données chargée des licences SAP	5 843 000	5 104 000		739 000				3 858 000	1 985 000

Nom du projet	Description	Date de début	Date de fin	Taux de réalisation (pourcentage)	Coût et budget du projet	Total des charges	Dépenses de personnel	Personnel temporaire	Personnel contractuel	Matériel	Logiciels	Voyages	Dépenses engagée	Dépenses à engager
					HANA, l'équipe existante chargée de l'architecture informatique et l'équipe existante chargée de la gestion du capital humain, tous ces éléments contribuant à l'a prise en main. Coût du projet : 5 843 000 dollars									
Stratégie d'approvisionnement groupé au niveau mondial	Inventaire de tous les contrats et actifs dans le domaine de l'informatique et des communications et recensement des possibilités d'approvisionnement groupé au niveau mondial	01/02/2016	14/02/2019	85 %	Les travaux d'élaboration des demandes de propositions (dans le cadre de la phase 1) ont été coordonnés en 2016-2017 à l'aide des ressources redéployées par ordre de priorité disponibles au sein du Bureau de l'informatique et des communications, dont 25 % du temps de travail du membre du personnel du Bureau (personnel temporaire) exerçant les fonctions de chef de projet. Les contributions du personnel nécessaires à la préparation des demandes de	59 000		59 000					59 000	0

Nom du projet	Description	Date de début	Date de fin	Taux de réalisation (pourcentage)	Coût et budget du projet	Total des charges	Dépenses de personnel	Personnel temporaire	Personnel contractuel	Matériel	Logiciels	Voyages	Dépenses engagée	Dépenses à engager
					propositions ne sont pas prises en compte dans le coût. Les appels d'offres et l'attribution des marchés (dans le cadre de la phase 2) ne sont pas pris en compte dans les coûts afférents à la procédure de passation des marchés de l'ONU.									
					Coût du projet :									
					59 000 dollars									
Reprise après sinistre	Phase 1 : Élaboration d'un plan de reprise après sinistre à l'échelle du Secrétariat visant à garantir la continuité des systèmes informatiques essentiels en situation d'urgence.	01/05/2013	31/12/2016	100 %	Les travaux ont été financés par des ressources redéployées par ordre de priorité dont dispose le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions, y compris le temps de travail du membre du personnel exerçant les fonctions de chef de projet pour la phase 1.	329 000	329 000						329 000	0
					Coût du projet :									
					329 000 dollars									

<i>Nom du projet</i>	<i>Description</i>	<i>Date de début</i>	<i>Date de fin</i>	<i>Taux de réalisation (pourcentage)</i>	<i>Coût et budget du projet</i>	<i>Total des charges</i>	<i>Dépenses de personnel</i>	<i>Personnel temporaire</i>	<i>Personnel contractuel</i>	<i>Matériel</i>	<i>Logiciels</i>	<i>Voyages</i>	<i>Dépenses engagées</i>	<i>Dépenses à engager</i>
Reprise après sinistre	Phase 2 : Coordonner et préparer les exercices annuels de reprise après sinistre, coordonner la mise en œuvre des leçons apprises, coordonner le processus de mise à jour des plans de reprise après sinistre. Mener un audit des plans de reprise après sinistre.	17/10/2017	28/06/2019	25 %	Les travaux ont été financés à l'aide des ressources redéployées par ordre de priorité disponibles au sein du Bureau de l'informatique et des communications et du Département de l'appui aux missions, y compris le temps de travail du membre du personnel exerçant les fonctions de chef de projet et la prestation de services par le Département de l'appui aux missions dans le cadre de l'accord de prestation de services (sans frais). Coût du projet : 191 000 dollars	191 000			191 000				116 000	75 000
Regroupement et rationalisation des applications	Réduction des coûts, de la complexité et des doubles emplois des applications et meilleure adaptation aux objectifs organisationnels et à l'architecture technique. Ce projet est un volet	01/06/2014	31/12/2020	70 %	L'objectif est atteint au moyen de l'application de procédures de gouvernance, du suivi régulier de l'exécution du projet et de la redéfinition des priorités des ressources existantes au sein	615 000	615 000						417 000	198 000

<i>Nom du projet</i>	<i>Description</i>	<i>Date de début</i>	<i>Date de fin</i>	<i>Taux de réalisation (pourcentage)</i>	<i>Coût et budget du projet</i>	<i>Total des charges</i>	<i>Dépenses de personnel</i>	<i>Personnel temporaire</i>	<i>Personnel contractuel</i>	<i>Matériel</i>	<i>Logiciels</i>	<i>Voyages</i>	<i>Dépenses engagées</i>	<i>Dépenses à engager</i>
	essentiel de la stratégie de gestion des applications mise en œuvre par les Pôles applications. Réduction du nombre d'applications de l'Organisation, de 2 340 en juillet 2014 à 1 000 d'ici à 2020 grâce au déploiement de dispositifs à l'échelle du système, par opposition au développement d'applications au niveau local.				du Bureau de l'informatique et des communications, y compris le temps de travail du membre du personnel exécutant les tâches de chef de projet et d'un fonctionnaire du G7, assurant tous deux la coordination avec les points focaux des bureaux et départements de l'ONU pour les applications. Coût du projet : 615 000 dollars									
Regroupement et rationalisation des sites Web	Gestion et conception plus efficaces des sites Web, renforcement de la sécurité et réalisation d'économies d'échelle grâce à des modifications stratégiques du modèle actuel.	02/01/2014	31/12/2020	58 %	Les travaux sont financés à l'aide des fonds reçus par le Bureau de l'informatique et des communications au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien, et de la redéfinition des priorités des ressources existantes au sein du Bureau, y compris le temps de travail du membre du personnel exécutant les tâches de chef de	2 131 000	440 000		1 691 000				1 209 000	922 000

Nom du projet	Description	Date de début	Date de fin	Taux de réalisation (pourcentage)	Coût et budget du projet	Total des charges	Dépenses de personnel	Personnel temporaire	Personnel contractuel	Matériel	Logiciels	Voyages	Dépenses engagée	Dépenses à engager
					projet, qui assure la coordination avec les points focaux des bureaux et départements de l'ONU pour les sites Webs. Les autres dépenses concernent le temps consacré par le vacataire chargé de la stratégie, de la planification et de la recherche de solutions ainsi que le temps de travail de six autres vacataires. Coût du projet : 2 131 000 dollars									
Informatique décisionnelle et outils analytiques	Établissement de procédures, de rapports, de tableaux de bord, de normes et de dispositifs de gouvernance en matière d'informatique décisionnelle pour le parc applicatif de l'Organisation Regroupement et défragmentation des entrepôts de données.	01/01/2016	TR/18052016/I-53690	100 %	Les travaux sont été financés à l'aide des fonds reçus par le Bureau de l'informatique et des communications au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien. Le budget de soutien à Umoja reçu par le Bureau a été utilisé pour payer les licences SAP HANA, assurer la maintenance annuelle de la plate-forme SAP HANA et sa mise	1 196 000	804 000		392 000				1 196 000	0

Nom du projet	Description	Date de début	Date de fin	Taux de réalisation	Coût et budget	Total des charges	Dépenses de personnel			Matériel	Logiciels	Voyages	Dépenses engagée	Dépenses à engager
				(pourcentage)	du projet		personnel	Personnel temporaire	Personnel contractuel					
					à niveau vers la version Umoja. Les ressources disponibles au sein du Bureau ont été redéployées, y compris le temps de travail de six membres du personnel et de six vacataires.									
					Coût du projet :									
					1 196 000 dollars.									